

Compte-rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2008

15 Conseillers Municipaux présents plus 6 observateurs de Marsat Autrement

I - P.P.R.I. (Plan de Prévention des Risques d'Inondation)

Ce plan fut mis en place en 1997 de façon arbitraire par la D.D.E. sur l'agglomération riomoise pour définir les zones inondables (donc à risques).

En 2006, pour son renouvellement, l'avis des communes fut demandée : seules Châtel-Guyon et Marsat (ainsi que le commissaire enquêteur) émirent un avis défavorable, principalement (dixit le Maire) « car les études des différents cours d'eau avaient été trop aléatoires et superficielles ».

Donc, après modifications par la D.D.E., un nouvel avis est demandé aux municipalités aujourd'hui. Pierre Médard fait l'exposé des principales modifications opérées depuis la version 2006.

Dans le nouveau P.P.R.I., on distingue 3 zones :

- ♦ les zones rouges non-urbanisées où les nouvelles constructions sont interdites ;
- ♦ les zones rouges déjà urbanisées où les nouvelles constructions sont interdites, mais où les constructions déjà existantes peuvent être agrandies suivant des règles très strictes et dont les propriétaires devraient avoir à réaliser des aménagements assez conséquents pour mettre leur maison aux normes « prévention inondation » (ça va de la hauteur des prises à la construction d'une plateforme d'hélicoptère en passant par la construction d'un refuge non-inondable nous avons été assez surpris du manque de réaction des conseillers municipaux concernant ce point, comme beaucoup d'autres points d'ailleurs durant ce conseil).
- ♦ Les zones orange (anciennement zones bleues dans le précédent P.P.R.I.) où de nouvelles constructions sont possibles suivant aussi un certain nombre de règles assez précises.

Pour Marsat, les abords du ruisseau de l'Aiguillon ne sont plus en zone rouge, mais orange ; tandis que le ruisseau de la Palle et celui de Mirabel (appelé plus couramment ruisseau du Corail) alternent des zones orange avec des rouges (dont 1 maison qui est à cheval sur ces 2 zones et dont le cas particulier sera évoqué auprès de la DDE dans la cadre de ce nouveau P.P.R.I.).

Un plan Alerte et Secours sera diffusé et réactualisé tous les 2 ans par la mairie à tous les habitants (incluant tous les éventuels risques encourus sur la communes : contamination, séisme, éboulement, inondation).

Suite à cette présentation, un avis favorable à ce plan est émis par la mairie à l'unanimité.

II - ECOLE

Étude surveillée

Rappel du maire : «Le coût aux parents doit couvrir la totalité du salaire des enseignants». (Le décor est posé !).

Pour ce 3ème trimestre 2007/2008, il y a eu moins d'enfants inscrits (environ 14). Pourquoi ? Seul un élu de l'opposition Michel Grosshans ose prétendre que c'est peut être un problème de coût ce qui porte le coût à 2,09 € / étude, mais que le maire, dans un élan (spontané ?) de générosité propose de maintenir au coût du trimestre précédent, soit 1,85 € / étude. Le vote donne 2 contre et 13 pour, comme d'habitude ! S'en suit une demande de la part de nos élus de réviser ce coût pour tendre à la gratuité ; d'où réponse du maire : «C'est un service proposé aux parents et tout service doit se payer» ; argument de l'opposition : «Cela dépend de ce que l'on entend par service» ; réponse du

mairie : «Tout à fait !». Fin de la discussion ! Sans commentaires ! Si ce n'est que, pour information, le coût des salaires pour ce trimestre s'élève à un total de 342,40 € ; soit environ 1 000 € pour une année scolaire. Franchement, même pour une mairie auvergnate, ce n'est pas défendable si ce n'est par une volonté politique délibérée antisociale !!!

Mais, ne perdons pas espoir. Le maire indique alors que, concernant le coût de l'étude surveillée : «M. Pigenet étudie pour l'an prochain» et bien, comme on n'a jamais eu la fin de la phrase, chacun peut donner libre cours à son imagination !

Toiture de l'école

Suite à l'appel d'offre étudiée par la Commission d'Ouverture des Plis (comprenant des conseillers municipaux, le Receveur Municipal et un représentant de la Commission de Répression et des Fraudes), qui est souveraine dans le choix de l'entreprise, la société Roux et Waelty a donc été retenue pour un coût total de 31 557,30 € TTC (plus 6,5 % de frais d'architecte).

III - FRANCE TELECOM

France telecom verse 309,57 € pour occupation du domaine communal (Cabine et installations téléphoniques)

IV - BALAYAGE DES RUES

Le renouvellement de la convention avec la SEMERAP (???) pour le balayage de 5,402 km de rues (uniquement pour les rues larges et avec un goudron de qualité) 3 fois par an pour un coût total de 1938,24 € est voté à l'unanimité (à ce prix-là, espérons que ce sera propre).

Une subvention exceptionnelle de 100 € est accordée à l'E.D.A.A.V. (école privée d'architecture de Volvic) parce que le Maire les aime bien. C'est dommage, ça payait un mois d'étude surveillée ! Privé / public, la tendance se confirme une fois de plus !

V - MODIFICATION DU BUDGET

Un oubli d'un emprunt de 3814,76 € vite et bien réparé.

VI - POSTES

2 postes (1 poste d'adjoint technique temps plein et 1 autre à 32/35) sont proposés pour être budgétairement supprimés, après avis favorable de la Commission Technique Paritaire (???) car les 2 personnes qui occupaient ces postes sont en disponibilité depuis plusieurs années et ne souhaiteraient apparemment pas revenir même si M. Guilhen lâche qu'« un des 2 employés envisagerait de reprendre son poste », donc ces 2 postes sont supprimés à l'unanimité moins 1 abstention.

VII - La P.V.R. (Participation aux Voies et Réseau)

La taxe applicable aux nouveaux acquéreurs de terrain dans une largeur de 80 m d'une rue où la viabilisation a été financée par la mairie, a été calculée pour la partie de route s'étendant de la rue du Coudet à Saint-Genès et s'élève à 0,78 € /m².

VIII - QUESTIONS DIVERSES

Réponse négative à la demande de subvention de la Maison Familiale Rurale de Gelles par manque de précisions.

Réponse négative à la demande par courrier d'un habitant de Marsat d'accrocher un drapeau tibétain sur la mairie durant les prochains J.O. en signe de désaccord avec la politique chinoise au Tibet.

2 questions concernant le personnel communal seront ensuite débattues à huis clos.